

PROGRAMME DE LA FORMATION
(ADR-131-PG)
1 jour | 7h00 | Présentiel

PUBLIC ET PRÉREQUIS

- Personnel administratif et commercial
- Savoir lire et écrire le français

OBJECTIFS OPÉRATIONNELS

- Répondre à l'obligation réglementaire du chapitre §1.3 de l'ADR
- Acquérir les connaissances de base liées au transport des Marchandises Dangereuses par route
- Identifier les dangers et les risques associés aux marchandises dangereuses
- Suivre les règles pour charger, décharger, manutentionner des colis de marchandises dangereuses

VALIDATION DES ACQUIS

Test final de contrôle des connaissances acquises – QCM.

FIN DE FORMATION

Remise d'un certificat de réalisation de formation sous réserve de l'assiduité complète du stagiaire et de la validation des acquis.

DÉLAIS D'ACCÈS

Aucun délai particulier n'est exigé. Le stagiaire peut s'inscrire sur la session en accord avec son entreprise.

APTITUDES ET COMPÉTENCES

À l'issue de la formation, les participants seront capables de :

- Identifier les dangers liés aux marchandises dangereuses
- Appliquer les règles de sécurité lors du chargement, du déchargement et de la manutention

PÉDAGOGIE

- Pédagogie active s'appuyant sur la manipulation de la réglementation
- Livret stagiaire individuel
- Mise à disposition de l'ADR et de l'Arrêté TMD en vigueur
- Exercices d'application écrits et/ou oraux individuels et collectifs

ENCADREMENT

Stage animé par un formateur APTH-BVT qualifié.

ACCESSIBILITÉ

Sécurisez votre parcours de formation en contactant notre référent handicap à l'adresse suivante :
info.handicap@apave.com.

PROGRAMME	
JOUR 1 – (7h)	
ACCUEIL	Présentation du programme, tour de table.
CONTEXTE RÈGLEMENTAIRE	• Les différentes réglementations • Présentation et structure de l'ADR. • Responsabilités des différents intervenants • Les obligations de formation Le conseiller à la sécurité.
CLASSIFICATION, IDENTIFICATION DES MARCHANDISES DANGEREUSES	• Dangers et risques liées aux matières • Classification des marchandises dangereuses. • Identification des marchandises dangereuses. • La Fiche de données de sécurité. La sûreté.
SIGNALISATION DU DANGER	• CLP / ADR • Marquage / Étiquetage des emballages • Marquage Quantités exceptées et Quantités Limitées Signalisation du véhicule (avec ou sans panneaux orange selon l'exemption du 1.1.3.6).
CHARGEMENT DÉCHARGEMENT MANUTENTION	• Règles de chargement en commun • Calage, arrimage • Précautions de déchargement • Se protéger (Protection collective et individuelle) Réagir en cas d'incident ou d'accident.
ÉVALUATION	QCM. Évaluation acquisition des connaissances.
SYNTHÈSE	Évaluation du stage.
FIN DE LA FORMATION	